

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'à sa séance ordinaire du 6 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté :

- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-09** en vertu du Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'immeuble situé au numéro 30, rue des Anémones.

Cette résolution est entrée en vigueur le 19 août 2026 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC d'Arthabaska.

QU'à sa séance ordinaire du 10 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté :

- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-06** en vertu du Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'immeuble situé aux numéros 385, 395 et 405, rue Gamache.
- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-11** en vertu du Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'immeuble situé au numéro 27, rue Cormier.
- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-12** en vertu du Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'immeuble situé au numéro 116, rue du Curé-Larue.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 27 août 2026 à la suite de la délivrance des certificats de conformité par la MRC d'Arthabaska.

Il peut être pris connaissance desdites résolutions au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau.

VICTORIAVILLE, le 4 septembre 2026

La greffière,

ROSANE ROY

